

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 10 mars 2025**

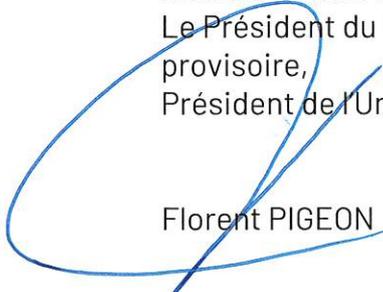
ACTE ADMINISTRATIF Acte 28/2025	QUESTIONS FORMATION Création de formation
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité de la Commission Formation et Vie Universitaire
du 14 février 2025

Le Conseil d'Administration provisoire approuve la création du certificat (IAE) : « Micro-
certification Transition Durable ».

Document annexé.

A Saint Etienne le 11 mars 2025
Le Président du Conseil d'Administration
provisoire,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 25

CONTRE : 0

ABST : 0

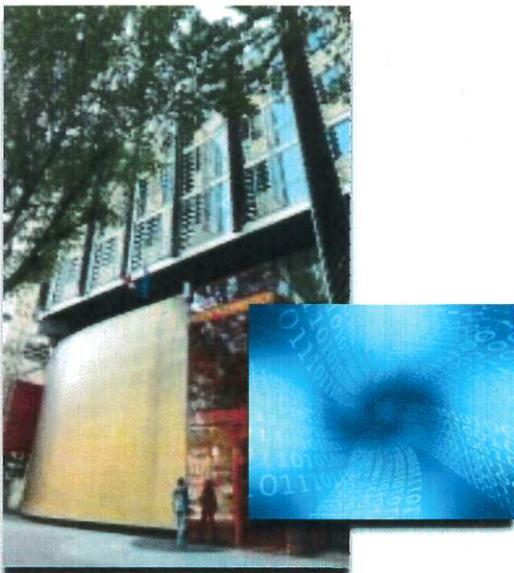
Certificat

MICRO-CERTIFICATION TRANSITION DURABLE

Composante de rattachement :

Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Etienne

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
14/02/2025

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Pas de partenaires pour l'instant

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
TEYSSIER	Christine	christine.teyssier@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
ROCIPON DECERLE	Patricia	patricia.decerle@univ-st-etienne.fr

◆ Eléments de contexte

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle majeur à jouer en matière de contribution à la transition écologique et sociale, en permettant aux étudiants en formation initiale l'acquisition de compétences nouvelles qui constitueront leurs métiers de demain. Mais les jeunes professionnels ne pourront, seuls, répondre à l'urgence des transformations à mettre en œuvre. Il s'agit également **d'accompagner l'évolution des compétences des actifs déjà en poste aujourd'hui, par des actions de formation continue ciblées**. Il s'agit pour ces actifs, qui n'ont pas forcément baigné dans les problématiques de développement durable dans leurs formations initiales et dans leurs fonctions en entreprise, de mieux comprendre pourquoi il est important de changer et quels sont les leviers qu'ils peuvent actionner pour le faire. Par ailleurs, le renforcement des réglementations et des obligations normatives est aujourd'hui à l'origine de nombreux changements de pratiques dans tous les secteurs économiques, donnant lieu à une nécessaire adaptation de l'offre de formation et d'accompagnement.

Si ces enjeux concernent tous les actifs, la formation de certains acteurs, en raison de leur pouvoir de décision ou d'influence, a un effet de levier important. Ainsi, **les directions d'entreprises et les acteurs en responsabilité ont un rôle majeur à jouer** pour faire évoluer les modèles économiques, les choix de positionnement sur les marchés, ou pour impulser les transformations dans leur organisation¹. Les établissements d'Enseignement Supérieur sont eux-mêmes désormais tenus d'établir un schéma directeur « Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » et de le déployer à l'aide d'un pilotage s'opérant au plus haut niveau des cadres de gouvernance des établissements².

La **micro-certification « Transition Durable »** répond ainsi à cet objectif, en ciblant son action sur les **dirigeants exécutifs (direction générale, administrative et financière, production, achats/logistique...)** et **non-exécutifs (membres des conseils d'administration) des entreprises de notre territoire**. Si cette micro-certification sera intégrée dans la carte de formation de l'IAE, elle va reposer sur l'une des forces de l'UJM, à savoir sa **pluridisciplinarité, atout précieux pour répondre aux enjeux systémiques de la transition**. La micro-certification va ainsi mobiliser les

¹ Shift Project, Former les actifs pour la transition écologique, novembre 2024.

² Schéma Directeur Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD – DD&RSE) – MESR, juin 2023.

expertises d'enseignants-chercheurs de différents domaines disciplinaires (Sciences de Gestion, Evaluation Environnementale, Microbiologie Environnementale, Physique, Droit), ainsi que d'experts externes reconnus sur les différentes réglementations qui s'imposent aujourd'hui aux entreprises, l'évaluation des risques ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance), les modèles d'affaires durables ou la comptabilité écologique. Il s'agit ainsi de répondre aux **enjeux de croisement de diverses approches, issues des sciences naturelles, des sciences de l'ingénieur et des sciences humaines et sociales, dans une logique systémique.**

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

La micro-certification « Transition Durable » est une certification « de niche », d'un **volume de 32h en présentiel, de 16h en asynchrone sur la base de ressources numériques mises à disposition sur Moodle, et de 5h d'accompagnement individuel, proposée à des dirigeants exécutifs (direction générale, administrative et financière, production, achats/logistique...) et non-exécutifs (membres des conseils d'administration), de toutes organisations et tous secteurs d'activités (certificat inter-entreprises).**

Elle comprend un **socle de connaissances en Sciences du Vivant et de la Nature, articulées à des connaissances en Sciences de Gestion, pouvant être mobilisées par les apprenants dans le cadre de leurs fonctions spécifiques au sein de leur entreprise.** L'objectif est de préparer les dirigeants à appréhender « l'entreprise du futur » compatible avec les objectifs de développement durable édictés par les Nations-Unies en 2015 (dont les objectifs écologiques de neutralité carbone à l'horizon 2050), pour leur permettre d'envisager et de piloter les transformations possibles au sein de leur propre organisation en matière de dispositifs de gouvernance, d'orientations stratégiques, de décisions managériales et opérationnelles, ou de systèmes de mesure et de pilotage de la performance.

◆ Objectifs pédagogiques

La micro-certification s'appuie très largement sur les **normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) qui guident aujourd'hui les exigences de reporting extra-financier des entreprises françaises soumises à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive),** directive européenne transposée en droit français fin 2023. Ces normes sont transversales et thématiques (Environnementales, Sociales, de Gouvernance). Cette directive est aujourd'hui considérée comme l'une des avancées réglementaires majeures, destinée non seulement à répondre aux enjeux de transparence des entreprises en matière extra-financière, mais également aux enjeux de transformations internes au sein de ces mêmes entreprises. Depuis l'exercice 2024, les grandes entreprises doivent s'y conformer ; à moyen terme, les entreprises de plus de 250 salariés devront s'y conformer. Si les plus petites entreprises n'ont pas d'obligation légale à moyen terme en la matière, elles seront toutefois très fortement impactées par les évolutions réglementaires qui sont en train de se mettre en place, d'une part parce que bon nombre d'entre elles font partie intégrante de la chaîne de valeur de leurs consœurs de plus grande taille, et d'autre part parce que ces petites structures ne sont en aucun cas épargnées par les transformations à opérer.

C'est sur la base de ces normes, considérées comme de réels outils de pilotage au service de la transition, qu'ont été déclinés les modules de la micro-certification (présentés ci-après). Chaque module s'appuiera sur la réglementation française et/ou européenne en vigueur, ainsi que les politiques publiques qui viennent en appui à chaque thématique.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Les laboratoires en appui sont :

- L'Unité de Recherche COACTIS, via les programmes de recherche menés aujourd'hui au sein du laboratoire et dans la Chaire Transition Durable en création : Transformation des modèles d'affaires, nouvelles formes d'organisations à impact, gouvernance de la transition durable ; Comptabilités, outils de mesure, de reporting et de pilotage de la performance globale ; Consommation responsable et marketing durable ; Conduite du changement et apprentissage organisationnel ; Transition numérique durable.
- L'UMR CNRS Environnement Ville et Société, via la participation dans la micro-certification de plusieurs enseignants-chercheurs du laboratoire.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : 8

Maximum : **12**

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

oui

A moyen terme, au Registre Spécifique (au titre de compétences transversales mobilisables dans diverses situations professionnelles et indispensables pour l'exercice de nombreux métiers).

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis en termes de connaissances et de compétences :

Les apprenants exerçant des fonctions de directions au sein des entreprises, ils sont censés détenir les prérequis en termes de connaissances et de compétences pour suivre la formation.

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

Dossier de candidature à déposer directement auprès de l'IAE.

La gestion des candidatures, en faible volume, ne nécessitera pas l'usage d'une plateforme spécifique.

◆ Organisation de la formation

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
4 heures par mois (en soirée : 16h-20h) d'octobre à mai	32h présentiel + 16h d'asynchrone sur la base de ressources numériques + 5h par apprenant pour l'accompagnement individuel

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Module 1 : Analyser les impacts des activités de son organisation sur l'environnement, la biodiversité et la santé	8	4			
Module 2 : Analyser de façon critique les objectifs stratégiques et les modes de gouvernance de son organisation pour évaluer leur adéquation avec les enjeux de la transition durable	8	4			
Module 3 : Identifier, modéliser et gérer les risques ESG inhérents à ses pratiques d'affaires, en mobilisant les outils de contrôle interne et de gestion des risques appropriés	4	2			

Module 4 : Mesurer et évaluer la performance de son organisation de façon systémique, envisager d'autres systèmes de mesure de la performance et d'autres formes de comptabilité, et les mobiliser pour envisager des voies de transformation	8	4			
Module 5 : Etudier des modèles d'affaires alternatifs pour son organisation et d'autres formes de relations avec son territoire et ses parties prenantes	4	2			
Accompagnement individuel sur projet (transversal) (5h TD / apprenant)		5			
Totaux	32	21			

A ces heures d'enseignements en présentiel s'ajoutera un test d'autoévaluation aux enjeux RSE (de type Sulitest) que les apprenants devront réaliser en amont du démarrage de la formation, de même que du travail personnel en asynchrone entre les séances, via la mise à disposition sur un espace Moodle créé pour les apprenants de la micro-certification, de ressources complémentaires qui auront été proposées par les intervenants.

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme		
<p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>L'évaluation des apprenants sera faite sur la base d'un projet individuel (restitué sous forme de rapport écrit, qui restera confidentiel à l'enseignant accompagnant le travail) destiné à présenter une voie de transformation possible pour leur entreprise, ainsi que les leviers pouvant être actionnés pour la mettre en œuvre (cette transformation pouvant concerner, en fonction de la nature de l'entreprise et de son secteur d'activité, les modes de gouvernance, le modèle d'affaires, les orientations stratégiques... etc).</p>	
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage		
<p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>		
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	<p>* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.</p>
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
Soutenance orale	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

Les La

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

La liste des intervenants est en cours de stabilisation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférences)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Séverine ALLEGRA - PU – IUT SE - Laboratoire EVS	Microbiologie Environnementale
Jean Pierre CHATELON - IUT SE - Laboratoire Hubert Curien	Physique – Optique
Marc FRECHET – PU – IAE – Laboratoire COACTIS	Management Stratégique - Droit
Christine TEYSSIER – PU - Laboratoire COACTIS	Finance d'entreprise

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Natacha GONDRAN – Enseignant-chercheur Mines Saint-Etienne - Laboratoire EVS	Evaluation Environnementale - Limites planétaires - Mesure d'impacts
Valérie BALLOUHEY-DAUPHIN – Administratrice indépendante d'organisations diverses (banque, fondation, centre de recherche) et conseils aux entreprises en matière RSE	Responsabilités du CA et des équipes dirigeantes – Gouvernance durable
Expert en Comptabilité Ecologique (type comptabilité CARE – Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement)	Comptabilité financière et écologique
Représentant.e d'une structure d'accompagnement des entreprises au Développement Durable (type CIRIDD)	Economie circulaire
Représentant.e de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes spécialiste des questions de RSE	Appropriation et application de la CSRD
Représentant.e de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) spécialiste des risques ESG	Risques ESG

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
 - Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).
- Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
<i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
		3 800 €		

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	06/02/2025
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.